

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le mardi 20 janvier 2025 à 18h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Pauline Massé, Michelle Thomas, Johanne McMillan et Geneviève Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 18h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2026-01-9226

2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*, et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
- 2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation des prévisions budgétaires 2026
- 4. Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026, 2027 et 2028
- 5. Adoption du règlement n° 306-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 ainsi que les conditions de leur perception, abrogeant le règlement n° 297-2025
- 6. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2026 et le PTI 2026, 2027 et 2028
- 7. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le maire, M. Pierre Flamand, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2026.

RÉSOLUTION N° 2026-01-9227

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2026, tel que plus amplement détaillées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES REVENUS :	6 551 010 \$
TOTAL DES CHARGES :	6 058 792 \$
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES :	492 218 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT (Subventions)	2 098 500 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	347 000 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 445 500 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-01-9228

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

ATTENDU qu'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Lac-des-Écorces pour les années 2026, 2027 et 2028, le tout tel que décrit comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028					
TITRE DU PROJET	PRÉVISION	2026	2027	2028	FINANCEMENT
ADMINISTRATION					
MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	5 000 \$	5 000 \$			Fonds réservé
ENTRETIEN HÔTEL DE VILLE (Climatisation)	59 000 \$	59 000 \$			Fonds réservé + Subvention 5 000 \$
TRAVAUX PUBLICS					
ASPHALTE RUE DES HAUTS-BOIS (PAVL)	150 000 \$			150 000 \$	
MONTÉE PLOUFFE O Subvention PPA annuel	450 000 \$	250 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	Subvention
DEUX NOUVEAUX CAMIONS USAGÉS	90 000 \$	90 000 \$			Fonds de roulement
CAMION 1 TONNE	75 000 \$	75 000 \$			Fonds de roulement
PONCEAU RUE DU PONT (PIRRL)	1 000 000 \$		1 000 000 \$		

TITRE DU PROJET	PRÉVISION	2026	2027	2028	FINANCEMENT
HYGIÈNE DU MILIEU					
AVENUE DES PINS	940 000 \$	940 000 \$			Subvention TECQ
AVENUE DU COLLÈGE PRIMEAU + TECQ	700 000 \$		700 000 \$		
TRAVERSE GAINAGE BOUL. SAINT-FRANÇOIS	35 000 \$	35 000 \$			Subvention TECQ
URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
TRAJET CYCLABLE Projet environnement GES PU VB + LDE	4 020 000 \$		20 000 \$	4 000 000 \$	
VOITURE ÉLECTRIQUE	70 000 \$		70 000 \$		
ORNEMENTS DES FÊTES	25 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Fonds réservé
ENVIRONNEMENT					
HALTE PISCICULTURE	3 000 \$	3 000 \$			Fonds réservé
LOISIRS - CULTURE					
BIBLIOTHÈQUE LDÉ transformation	970 000 \$	950 000 \$	20 000 \$		TECQ 230 000 \$ + Subvention
PARC ADOLESCENTS - DÔME	35 000 \$	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Fonds réservé
CENTRE DE GLISSE & PROJETS ATTACHÉS	30 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Fonds réservé
TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE VB	1 000 000 \$	200 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	TECQ 140 000\$ Surplus accumulé non affecté 60 000 \$
PARC À CHIENS	70 000 \$		70 000 \$		
OEUVRE D'ART PISTE CYCLABLE VB	25 000 \$	25 000 \$			Subvention 20 000 \$ Fonds réservé 5 000 \$
PARC AVENUE DU COTEAU conditionnel frais de parc et espaces verts	30 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Fonds réservé
PARC JEUX D'EAU	35 000 \$	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Fonds réservé
TOTAL	8 143 000 \$	2 342 000 \$	5 356 000 \$	276 000 \$	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-01-9229

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 306-2026 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION, ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 297-2025

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité de Lac-des-Écorces a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations et autres;

ATTENDU que le conseil municipal doit décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations par un règlement, de même que les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2026;

ATTENDU qu’avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Pauline Massé lors de la séance extraordinaire du 13 janvier 2025;

ATTENDU qu’un projet de ce règlement a également été déposé par la conseillère Pauline Massé lors de la séance extraordinaire du 13 janvier 2025;

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et qu’ils déclarent l’avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pauline Massé et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pascale Duquette, soit requise de préparer le rôle de perception 2026;

QUE le règlement numéro 306-2026 décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’année 2026 ainsi que les conditions de leur perception, abrogeant le règlement numéro 286-2024, soit et est adopté.

Le texte intégral du règlement n° 306-2026 décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’année 2026 ainsi que les conditions de leur perception, abrogeant le règlement numéro 286-2024 est reproduit au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET SUR LE PTI 2026, 2027 ET 2028

RÉSOLUTION N° 2026-01-9230

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l’unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18h16.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire